

Maîtrise universitaire dans le domaine de la pédagogie spécialisée, orientation éducation précoce spécialisée/Diplôme dans le domaine de la pédagogie spécialisée, orientation éducation précoce spécialisée (MAEPS)

GUIDE DU RAPPORT DE STAGE

Chaque stage effectué dans le cadre de la Maîtrise en éducation précoce spécialisée est clôturé par la rédaction d'un rapport de stage permettant de montrer le processus de construction d'un projet d'intervention, de faire le point sur les compétences et connaissances acquises, de porter un regard critique et distancié sur les actions réalisées et d'élaborer une analyse réflexive sur celles-ci en référence aux savoirs théoriques reçus jusqu'alors. Le présent document indique les contenus spécifiques à intégrer et les critères formels à respecter dans l'élaboration de ce rapport de stage.

Le projet d'intervention :

Le projet d'intervention donne l'occasion à l'étudiant de mobiliser ses connaissances dans le contexte d'une pratique professionnelle, de développer des savoirs-faires spécifiques à l'intervention en éducation précoce spécialisée et d'analyser des actions, prestations, et comportements de manière critique et argumentée. Le projet est défini par l'étudiant en lien avec son formateur de terrain/praticien-formateur et son responsable académique et prend compte de plusieurs dimensions : les intérêts et les connaissances de l'étudiant-e, les besoins de la personne ou des personnes cibles (enfant et/ou famille) et les demandes formulées par l'institution/service.

Le projet d'intervention peut ainsi prendre différentes formes, il peut s'agir, par exemple d'observations et/ou d'évaluations des processus d'apprentissage, d'élaboration de stratégies éducatives spécifiques, d'aménagements pour un soutien à l'inclusion, d'identification de besoins familiaux, de conception de mesures favorisant le renforcement des compétences parentales, etc.

Lors d'un stage en emploi (cf. *Directive d'application relative aux stages*, art. 14), aucun formateur de terrain n'est associé au processus. Les réunions tripartites sont remplacées par un encadrement pédagogique du responsable académique des stages et par des supervisions de groupe obligatoires. La réalisation d'un projet d'intervention est maintenue et fait l'objet d'un rapport de stage évalué par le responsable académique de stage.

Forme du rapport de stage

Ce rapport doit respecter l'ensemble des principes indiqués dans les chartes éthiques et déontologiques en vigueur dans les deux institutions partenaires ; notamment en ce qui concerne la protection des données.

Le rapport de stage est rédigé conformément aux normes de présentation d'un travail académique. Référez-vous pour cela au document « Guide-NormesAPA7_2021 », élaboré par les équipes MEDASI et ERED, de l'UniGE.

Le rapport de stage constitue en travail d'environ **25** pages, **annexes non-comprises**, rédigé dans une police Arial 11, interligne 1.15, marges 2-2-2-2.

Contenu du rapport de stage

1. Présentation et visées du stage (2pt)

- 1.1 Ancrage du stage dans votre cursus de formation MAEPS
- 1.2 Objectifs du stage dans votre formation et compétences à développer (en appui sur *Directive d'application relative aux stages*, art. 3 et *Complément à la directive des stages*, art. 1)

2. Description de la situation initiale (7 points)

- 2.1 Présentation générale du contexte de stage et ancrage de ce contexte au niveau légal, politique, social et structurel (ancrage à présenter en annexe sous format tableau. Voir exemple plus loin).
- 2.2 Identification du travail des praticiens en éducation précoce spécialisée (ou fonction proche) et leurs spécificités (intervention à domicile ou dans les collectivités).
- 2.3 Synthèse des expériences et observations du premier temps de stage puis description, explicitation et justification de la situation à l'origine du projet (sur la base des observations réalisées, des demandes de l'institution/service, de la famille et/ou celles de l'entourage). Illustration avec des extraits issus de vos observations.

3. Formulation du projet d'intervention (8 points)

- 3.1 A l'aide des ressources, difficultés, besoins, intérêts de l'enfant et du système et en appuis sur vos observations, formulation du but général de votre projet d'intervention.
- 3.2 Utilisation de grilles de lecture et de concepts en lien avec le but général identifié : indication et développement des connaissances théoriques (concepts, modèles, résultats de recherches, etc.) à mobiliser pour définir l'intervention.
- 3.3 Définition des objectifs spécifiques de l'intervention, des étapes intermédiaires et des critères de réussite. Justification de ces choix par rapport à la situation, l'environnement et le cadre de référence théorique.

4. Réalisation et analyse de l'intervention (12 points)

- 4.1 Indication et développement de connaissances théoriques méthodologiques actuelles (modèles, dispositifs, outils d'intervention, etc.) en lien avec vos objectifs spécifiques.
- 4.2 Démarche choisie pour répondre aux objectifs : moyens, matériaux, aménagements, stratégies et modes d'évaluation (grille, tableau, journal de bord, vidéo, etc.).
- 4.3 Description des différents jalons qui ont marqué l'évolution de l'intervention du point de vue des expérimentations pratiques (par ex. ajustements des objectifs et/ou des stratégies en cours de processus) et du point de vue de l'évolution de la situation (p.ex. moments forts, difficultés, etc.). Illustration avec des extraits issus de vos observations.
- 4.4 Synthèse de l'intervention par la présentation schématisée des résultats obtenus et bilan critique de l'intervention en lien avec les intentions initiales et les résultats obtenus.
- 4.5 Analyse de l'intervention en fonction des champs théoriques utilisés dans le cadre de référence (points 3.2 et 4.1).

5. Analyse de la posture professionnelle (7 points)

- 5.1 Développement d'une analyse réflexive personnelle des enjeux de l'intervention auprès de jeunes enfants en éducation précoce spécialisée.
- 5.2 Discussion des apports et spécificités perçus de la fonction de pédagogue en éducation précoce spécialisée (rôle, implications, compétences, etc.) dans votre contexte d'intervention.

5.3 Développement d'un regard critique à l'égard de ses propres prestations et de l'évaluation de sa posture professionnelle. Réflexion sur les compétences développées et les objectifs personnels définis initialement.

6. Références (2 points)

6.1 Références mobilisées pour ce travail dans le respect des normes APA (qualité et pertinence).

7. Annexes

- Tableau de l'ancrage du contexte de stage au niveau légal, politique, social et structurel (associé au point 2.1)
- Observations de l'étudiant tout au long du stage (8 points)
- Autres éléments liés au projet

Par ailleurs :

→ Processus général d'élaboration du projet d'intervention (autonomie, appropriation, ingéniosité) : **6 points**

→ Le respect des aspects formels et des délais sont impératifs. Leur non-respect peut amener à la non-acceptation du rapport.

Total 52 points (seuil à 30 points)

Délais relatifs au rapport de stage

Le rapport de stage est élaboré en deux temps :

- 1) Une première version est à discuter lors de la tripartite finale (l'étudiant doit remettre son rapport provisoire au formateur de terrain/praticien formateur et au responsable académique des stages MAEPS au plus tard une semaine avant la rencontre).
- 2) Cette version est reprise et améliorée en fonction des commentaires reçus et le rapport final est remis au responsable académique durant la session d'examen qui suit la fin du stage (date exacte à convenir avec le responsable académique) qui procédera à son évaluation.

Une fois validé, et à la suite des potentielles corrections exigées par le responsable académique des stages, une copie du rapport final est remise au lieu de stage par l'étudiant.

Informations complémentaires

- Les étudiant-e-s sont responsables de l'organisation des tripartites (T1 à environ 40h. de stage, T2 à environ 90h-100h de stage, T3 une fois les 160h du temps terrain de stage réalisées).
- L'étudiant-e tient à jour son récapitulatif des heures effectuées pour chaque tripartite.
- Au minimum une semaine avant chaque tripartite, l'étudiant doit fournir au formateur de terrain/praticien formateur et au responsable académique des stages :
 - T1 : Ebauche des points 1, 2 et 3.1 du rapport de stage ainsi qu'une première liste de références pour le 3.2 et une ébauche de proposition pour le 3.3. L'ensemble des observations sont également jointes.
 - T2 : Du point 1 au point 4.3. L'ensemble des observations sont également jointes.
 - T3 : Le rapport de stage complet (avec annexes) dans sa version 1.

Nous vous rappelons que le stage et son UF d'accompagnement sont crédités de 9 ECTS. Cela correspond à 270 heures de formation (160h sur le terrain éducatif et 110 h de temps étudiant) ; ce qui signifie que pour 1½ (12h) jour de stage par semaine, l'étudiant doit prévoir 1 jour complet (8h) de temps étudiant pour travailler sur son projet, rédiger ses observations, etc.

Annexe : Tableau de l'ancrage du contexte de stage au niveau légal, politique, social et structurel (associé au point 2.1)

<p>Dénomination Forme/type Employeur-subventionneur</p>	
<p>Description de l'institution: Prestations et missions</p>	
<p>Description et organisation de l'équipe/organigramme :</p>	
<p>Historique: dates et événements clés</p>	
<p>Ancrage politique et légal: éléments pertinents</p>	
<p>Réseau/ services-systèmes en interaction avec le contexte institutionnel</p>	
<p>Valeurs, approches/courants et ancrage théorique affichés</p>	